



Votre service

de santé au travail

en Île-de-France



# Votre service de santé au travail

## Notre mission : éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail

- **Conduire** des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- **Conseiller** les employeurs, les salariés et leurs représentants (...) afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, améliorer les conditions de travail, prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur les lieux de travail, prévenir le harcèlement sexuel ou moral, prévenir ou réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle, contribuer au maintien dans l'emploi ;
- **Assurer** la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- **Participer** au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

### Plus d'un million de salariés suivis en Île-de-France

#### ► dans 70 000 lieux de travail

dont les trois-quarts comptent moins de dix salariés.

#### ► dans tous les secteurs d'activité

commerce, services aux entreprises, assurance, finance, immobilier, santé-social, industrie, nucléaire, transport et logistique...

### Nos équipes interviennent dans deux champs indissociables et complémentaires

**1** ► les actions en milieu de travail réalisées par les membres de l'équipe pluridisciplinaire : élaboration de la fiche d'entreprise, étude des conditions de travail, études de poste, identification et analyse des risques professionnels, mesures métrologiques, aide à l'élaboration du Document unique, animation de campagnes d'information et de sensibilisation, participation aux réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)...

**2** ► le suivi individuel de l'état de santé des salariés\* assuré par les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail.

Le service social intervient principalement auprès des salariés (écoute, information et conseil), des employeurs et/ou de leurs représentants (appui technique, conseils pour accompagner le changement et prévenir la désinsertion professionnelle...).

**Les entreprises adhérentes bénéficient ainsi, à proximité, d'une offre complète de prévention en santé au travail.**

\* L'ACMS est habilitée à assurer la surveillance médicale des intérimaires et des salariés des entreprises intervenant dans les installations nucléaires de base.





## Maintien dans l'emploi Un enjeu majeur

Le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle mobilisent toutes les composantes de l'équipe de santé au travail. Il s'agit, avec discernement, d'organiser la prise en charge des populations les plus exposées aux risques professionnels et aux facteurs de pénibilité, des populations les plus vulnérables du fait de leur âge, leur maladie, leur handicap, leurs difficultés sociales ou familiales.

Plusieurs leviers sont actionnés : promotion de la visite de pré-reprise, sensibilisation des entreprises et des salariés, mobilisation du réseau des acteurs du maintien dans l'emploi.

A vos côtés, plus de 900 professionnels de la prévention



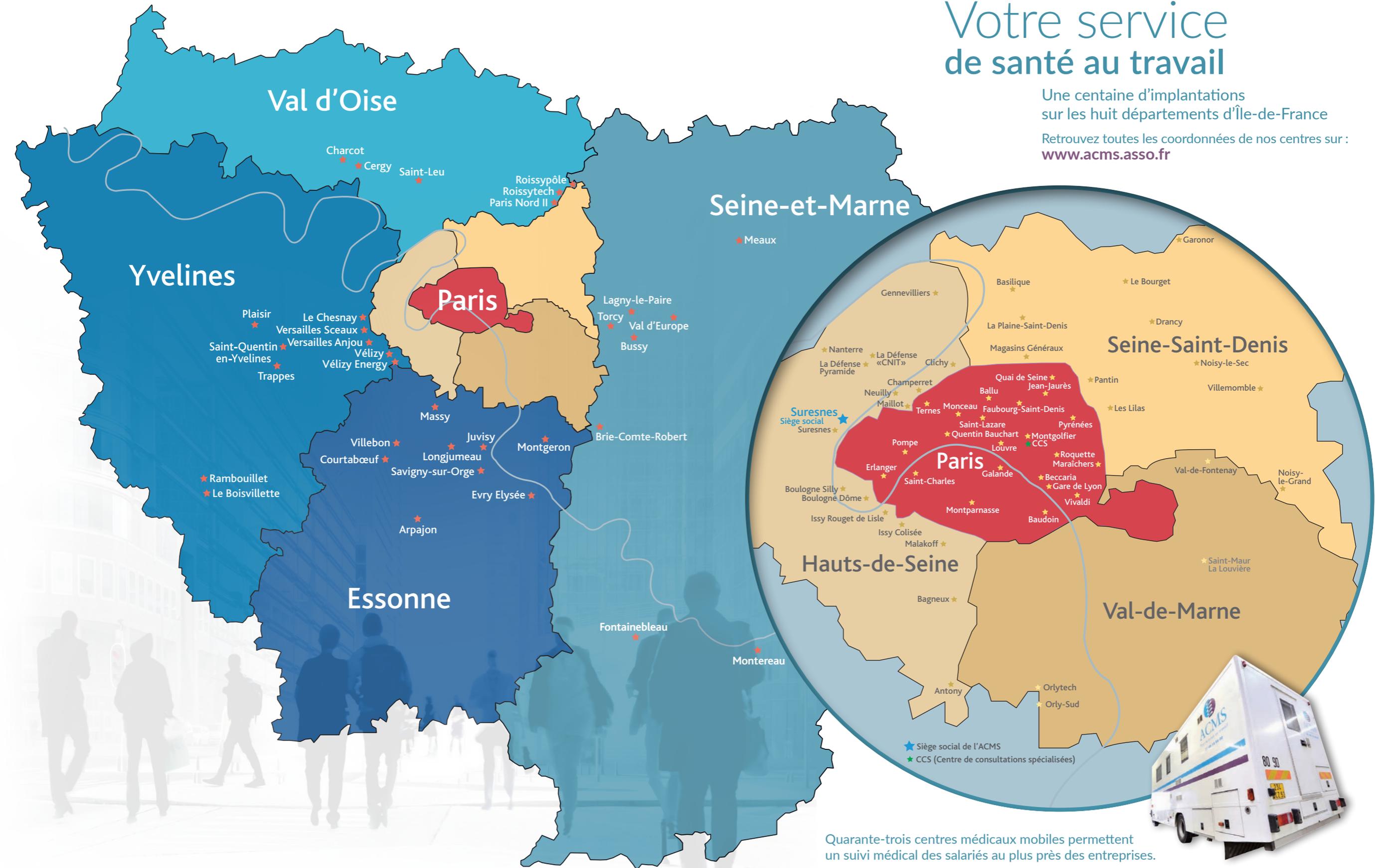
Tous les membres de l'équipe de santé au travail sont tenus au **secret professionnel**.

Les médecins du travail et les infirmiers sont soumis au **secret médical** et au **secret professionnel**.



# Votre service de santé au travail

Une centaine d'implantations sur les huit départements d'Île-de-France  
 Retrouvez toutes les coordonnées de nos centres sur : [www.acms.asso.fr](http://www.acms.asso.fr)



Quarante-trois centres médicaux mobiles permettent un suivi médical des salariés au plus près des entreprises.





## Le responsable de secteur

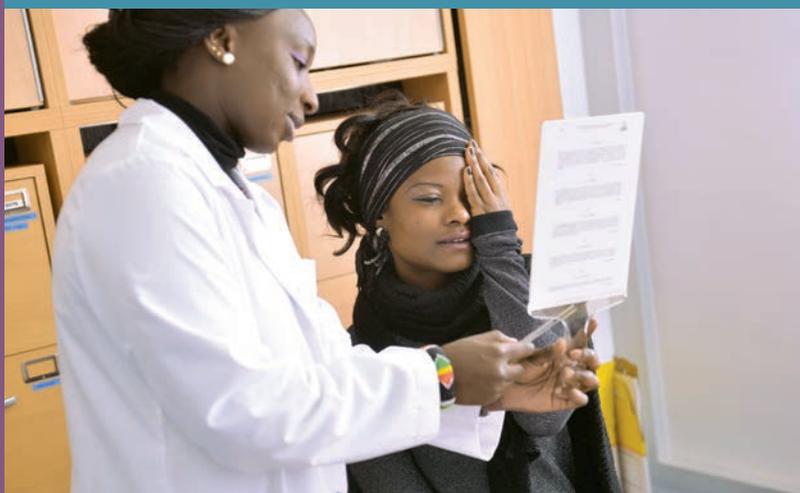
... sur délégation de la direction générale, il veille à la mise en œuvre du contrat entre l'ACMS et chacun de ses adhérents, et en assure le suivi opérationnel. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des entreprises sur les questions d'ordre administratif ou contractuel. A l'ACMS, le responsable de secteur est également assistant de service social.

# Votre équipe de santé au travail

animée et coordonnée  
par le médecin du travail

## Le secrétaire médical

...assiste l'équipe médicale dans le suivi individuel de l'état de santé des salariés. Il est au contact des employeurs (prise de rendez-vous, organisation des consultations, gestion administrative...) et des salariés (accueil, recueil des données utiles à la visite médicale, réalisation d'examen complémentaires...). Il entretient des relations de proximité avec les adhérents, en lien avec le responsable de secteur.



## L'assistant en santé au travail

...intervient à la demande - et par délégation du médecin du travail - pour effectuer un premier niveau de repérage des risques professionnels principalement dans les entreprises de moins de vingt salariés. Il peut être chargé d'élaborer le projet de fiche d'entreprise qui sera soumis au médecin du travail pour validation.



## Le médecin du travail

...est un spécialiste des pathologies professionnelles et de l'hygiène industrielle. Sa mission, exclusivement préventive, est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Pour ce faire, il conduit des actions sur le milieu de travail et assure le suivi individuel de l'état de santé des salariés. Entouré d'une équipe pluridisciplinaire qu'il anime et coordonne, le médecin du travail contribue à l'amélioration des conditions de vie et de travail, à la prévention de la désinsertion professionnelle, au maintien dans l'emploi et à la prévention de la pénibilité. Il est le conseiller de l'employeur, des salariés et des représentants du personnel.



## L'infirmier en santé au travail

...aux côtés du médecin du travail, il joue un rôle essentiel dans le suivi individuel de l'état de santé des salariés, en réalisant des entretiens infirmiers.

Il participe à des actions d'information et de sensibilisation des salariés (conditions de travail, risques professionnels, hygiène de vie, questions de santé publique...) ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions collectives de prévention.



## Le psychologue en santé au travail

...participe à la préservation de la santé mentale - mais aussi physique - des salariés et à l'amélioration des conditions de travail. Il intervient dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux : mission de conseil et d'appui auprès des acteurs de l'entreprise, dans le cadre d'une démarche collective.

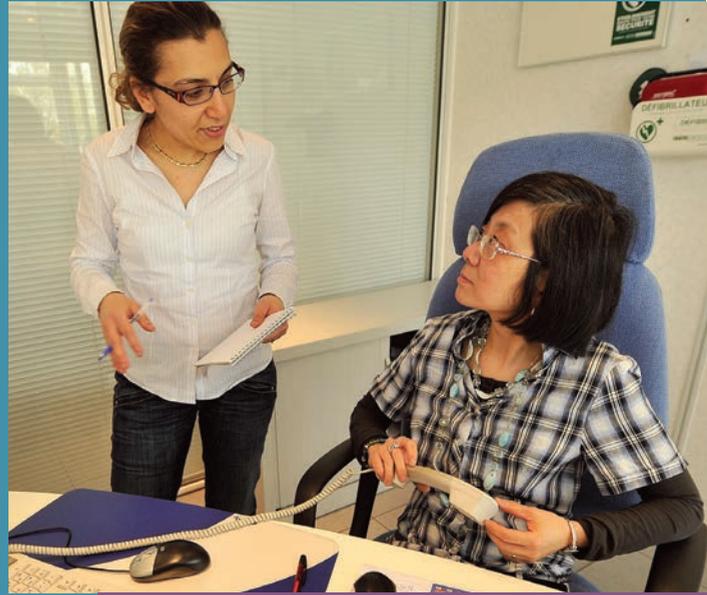


## Le technicien HSE (hygiène-sécurité-environnement)

...effectue des interventions en entreprise dans un but exclusif de prévention et de préservation de la santé-sécurité des travailleurs. Il participe à l'identification des risques, aux missions de diagnostic, de conseil et d'appui pour les acteurs de l'entreprise et mène des actions en milieu de travail. Certains techniciens HSE sont spécialisés dans la prévention du risque chimique.

## L'ergonome

...s'intéresse aux rapports existant entre le salarié et son environnement. L'analyse et la compréhension de l'activité réelle, par l'observation et les entretiens, lui permettent de poser un diagnostic et d'établir des recommandations afin de concevoir ou de transformer des situations de travail en agissant sur l'organisation. Son objectif est double : assurer la santé-sécurité des salariés et favoriser la qualité, la fiabilité et l'efficacité de l'entreprise. Il est l'un des acteurs-clés de la prévention de la désinsertion professionnelle.



## L'assistant de service social

...se propose de mener, avec les entreprises adhérentes, toute action susceptible de prévenir ou de surmonter les difficultés professionnelles et/ou personnelles de leurs salariés. Il contribue à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien dans l'emploi par des actions individuelles et collectives, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire. Il apporte appui et conseils à l'entreprise, notamment en matière de législation (droit du travail, droit social, droit de la sécurité sociale).





# Votre service de santé au travail

## À Suresnes

les professionnels du siège se mobilisent, aux côtés des équipes de terrain, pour apporter le meilleur service à nos adhérents, employeurs et salariés.



## Plus de 150 professionnels

La **Direction générale** de l'ACMS et l'ensemble des services généraux sont installés au siège, à Suresnes (Hauts-de-Seine).

- **les services** en charge des adhésions, des relations avec les entreprises et de la gestion administrative des contrats. Mise à disposition, sur la page d'accueil du site internet, d'un **espace adhérent** sécurisé pour mieux les informer et les accompagner.
- **le secrétariat général et les services support** : comptabilité-finance, paie, affaires juridiques, immobilier/logistique.
- **les trois directions opérationnelles** : gestion des équipes médicales, administratives et sociales, conseillers techniques en prévention et formateurs (sauvetage-secourisme du travail, gestes et postures, prévention des risques liés à l'activité physique). Mise à leur disposition de structures spécialisées pour les accompagner dans leur mission : étude, conseil, expertise, documentation médicale et sociale.
- **les trois directions fonctionnelles** : ressources humaines & démarche de progrès, systèmes d'information, communication.
- **le service prévention** des risques professionnels ACMS.

C'est à Suresnes que sont élaborés et développés **les partenariats** de l'ACMS avec les représentants institutionnels (CRAMIF, DIRECCTE...), les organisations professionnelles et syndicales, les branches professionnelles, les structures hospitalières et universitaires, les autres services de santé au travail et acteurs de la prévention.

## À Paris

Le **Centre de consultations spécialisées de l'ACMS** met à la disposition des médecins du travail, des médecins spécialistes en rhumatologie, dermato-allergologie, pneumo-allergologie, ORL et psychiatrie. Ils leur apportent une aide au diagnostic des pathologies professionnelles, des conseils pour la prise en charge thérapeutique, un éclairage pour la décision d'aptitude, avec des suggestions d'aménagement du poste de travail en vue du maintien dans l'emploi ou du retour rapide à l'emploi.



## Un projet pour nos adhérents, entreprises et salariés d'Île-de-France

Conformément à la loi de juillet 2011, l'ACMS s'est dotée d'un **Projet de service** définissant ses priorités, projet qui lui a permis, en décembre 2013, de renouveler son **agrément** pour cinq ans.

En juin 2014, elle a signé son **Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** (CPOM) avec la DIRECCTE<sup>1</sup> et la CRAMIF<sup>2</sup>. L'ACMS s'est ainsi engagée - au bénéfice de ses adhérents, entreprises et salariés - à intervenir sur les grands axes de la politique régionale de santé au travail :

- **risques** : prévention de la désinsertion professionnelle, du risque chimique CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques), des troubles musculosquelettiques (TMS), des risques psychosociaux, du risque routier et des accidents du travail.

- **secteurs d'activité** : aéroportuaire, établissements de soins, gardiens d'immeuble, grande distribution, intérim, propreté.

- **thématiques spécifiques** : substances psychoactives, traçabilité des expositions professionnelles.

L'ACMS participe à la base de données régionale «Repérage CMR» et au GIE Intérim régional.

Au travers de son Projet de service, elle exprime clairement sa **responsabilité sociale et environnementale**, tant vis-à-vis de ses propres équipes que des salariés dont elle assure le suivi en Île-de-France.

<sup>1</sup> Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

<sup>2</sup> Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France.

## Une ambition

préserver la santé des salariés, aider les employeurs à assumer leurs responsabilités et à bénéficier pleinement du retour sur investissement d'une bonne politique de prévention.

Partie intégrante de la qualité de vie au travail, facteur de progrès économique et social, la santé au travail est un gage de pérennité pour l'entreprise.



Écoute  
Qualité  
Engagement  
Expertise  
Confiance  
Proximité  
Partenariat

à l'ACMS,  
nous partageons les mêmes valeurs

[www.acms.asso.fr](http://www.acms.asso.fr)



Siège social : 55, rue Rouget de Lisle, 92158 Suresnes Cedex  
Tél : 01 46 14 84 00 - Fax : 01 47 28 84 83

Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Île-de-France

